



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 NOVEMBRE 2022**

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Étaient présents :** Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Virginie HERVOUET, Nathalie AUROUX, Alexandre CHAPELON, Vanessa YHUEL, Vincent COUTEAU, Axel INGWILLER, Fabienne MAHÉ, Angélique HRYNIUKA.

**Étaient absents excusés :** Christophe BLACQUE, Laurent LAROCHE, Martine LEREBOURG.

**Pouvoirs :** Martine LEREBOURG a donné pouvoir à Virginie HERVOUET  
Laurent LAROCHE a donné pouvoir à Sylvain LE CHATTON

**Jérôme LEROY** a été nommé secrétaire.

.....

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

.....

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 septembre 2022.
- Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission
- Détermination du rang du nouvel adjoint à élire – **(délibération)**
- Partage de la taxe d'aménagement – **(délibération)**
- Signature de la convention de Reversement de la taxe d'aménagement - **(délibération)**
- Autorisation de signature du City Stade suite à l'approbation de la commission Appel d'Offres - **(délibération)**
- Motion Centre d'Enfouissement – **(délibération)**

Débat sans délibération / Informations diverses

- **Erreur matérielle** sur la délibération : vidéoprotection, lancement de la commission d'appel d'offres.

.....

- ✓ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 06 septembre 2022 après modification des délibérations du n° 2022-36 à 2022-44 concernant des erreurs matérielles de date et de résultat du vote portant sur la délibération de la vidéoprotection.

- Détermination du rang du nouvel adjoint à élire – (délibération n°2022-45)

Monsieur le maire expose au conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2020-09 du 23/05/2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission de Monsieur Patrick LEBAILLIF a été acceptée par Madame la Préfète, courrier du 03/08/2022,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 3<sup>ème</sup> adjoint,

Le tableau du conseil municipal transmis en Préfecture dans l'ordre prévu par l'article L.2121-1 du code général des collectivités territoriales du 23/05/2020 est modifié.

Il est rappelé que, conformément au code général des collectivités territoriales, après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales:

- par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- et, à égalité de voix, par la priorité d'âge

***Le conseil municipal a décidé à l'unanimité*** d'attribuer le rang n°4 au nouvel adjoint à élire.

Elections du nouvel Adjoint au Maire :

La préfecture a rejeté l'élection d'un nouvel adjoint au maire nécessaire après la démission de Patrick LEBAILLIF, pour défaut de procédure (absence de la feuille de proclamation, absence du procès-verbal et absence du tableau conseil municipal remis à jour). Une nouvelle élection est nécessaire. Alexandre CHAPELON s'est présenté. Après le vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Alexandre CHAPELON au poste d'adjoint au maire.

- Partage de la taxe d'aménagement : la délibération est reportée, le taux à statuer n'est pas encore fixé.
- Autorisation de signature du City Stade suite à l'approbation de la commission Appel d'Offres (délibération 2022-46)

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a publié le 15 septembre 2022 l'appel d'offres. 24 dossiers ont été retirés. 2 visites ont été effectuées sur le site. 1 candidat a répondu à la fin de réception des dossiers, soit le 16 octobre 2022.

Pour rappel, le City-Stade sera constitué d'un terrain multisports, d'un circuit pumtrack, d'un double boudrome et d'aménagements paysagers.

Le coût total des travaux est estimé à 298 896,05 € HT avec une aide du Département d'un montant de 99 030 € et d'une aide de l'Agence Nationale Sport d'un montant de 79 000 €. Le reste à charge pour la commune est de 120 866,05 €, soit 40% du total.

**Après délibération à l'unanimité**, le conseil autorise que Monsieur le Maire notifie l'acceptation de l'appel d'offres à la société.

- Motion Centre d'Enfouissement – **(délibération 2022-47)**

Le 13 octobre 2022, la société SUEZ RV qui gère le centre d'enfouissement a annoncé aux élus qu'elle avait l'intention d'étendre le site sur 30 à 50 ha (Liancourt 4). L'exploitation actuelle se termine fin 2027.

Le Maire informe le conseil que le projet se trouve en partie sur le territoire de la commune jusqu'en limite de la voie d'accès à la déchetterie. Il rappelle que du point de vue écologique, la tendance est à la valorisation des déchets et à l'incinération.

Du point de vue économique, le coût du traitement de l'enfouissement est prohibitif de l'ordre de 40 €/t alors que celui de l'incinération est de 4 €/t. Enfin, l'aménagement de ce site amputera la communauté de communes d'une surface significative de ses droits d'artificialisation de ses sols (70 ha sur 15 ans) pour d'éventuels projets d'aménagements.

Les conseillers s'inquiètent de l'impact que ce projet peut avoir sur la santé des habitants et sur l'image qu'il renvoie du village auprès des visiteurs.

**Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité** une motion affirmant son opposition à l'extension du centre d'enfouissement tel que proposé par la société SUEZ RV Ile de France.

Débat sans délibération / Informations diverses

- Le prochain conseil aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à 20 h 00.

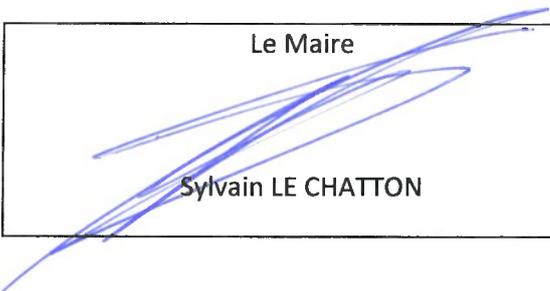
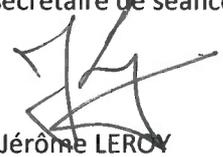
\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 52.**

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations :

- Détermination du rang du nouvel adjoint à élire – **(délibération n°2022-45)**
- Autorisation de signature du City Stade suite à l'approbation de la commission Appel d'Offres **(délibération 2022-46)**
- Motion Centre d'Enfouissement – **(délibération 2022-47)**

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Jérôme LEROY</p>
---	--